

## GESTION DE SINISTRES GRAVES PAR LES INSPECTEURS COMMERCIAUX DAB

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA463	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1296,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 19/05/2025 au 20/05/2025

### OBJECTIFS

- Comprendre les règles légales et contractuelles communes en sinistres dommages
- Approfondir ses connaissances sur les sinistres relatifs aux risques professionnels (Crédit-Bail, aménagements commerciaux, biens confiés, contrat de dépôt, impact des procédures collectives)

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Alternance d'apports théoriques et pratiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### **A. THEMES GENERAUX SUR LES SINISTRES DOMMAGES**

1. Règles légales et contractuelles communes
2. Bail et dispositions ayant un impact sur la gestion du sinistre : transfert de propriété des aménagements, clauses de renonciation à recours
3. Non-conformité du risque et ses conséquences vis-à-vis du bailleur et des tiers
4. Principe et étendue du privilège du bailleur
5. Sinistres en copropriété : le cas de la TVA
6. Pièces justificatives à obtenir pour l'instruction et le règlement
7. Conventions applicables aux sinistres DAB (hors locaux professionnels) : rappel des principes
8. Assurance Multirisque et assurance construction : leur périmètre respectif
9. Obligations LCB-FT : fiche réflexe

### **B. SINISTRES RELATIFS AUX RISQUES PROFESSIONNELS**

1. Contrats concernés : risques simples et police à capitaux
2. Nature des déclarations faites à la souscription et leur vérification
3. RPP et RP de capitaux : tolérances contractuelles, report d'excédent
4. Contrat de crédit bail : CBI et CBM
5. Aménagements commerciaux : régime et indemnisation
6. Biens confiés
7. Contrat de dépôt et assurance pour compte
8. Règlement concernant les moules, modèles non informatiques
9. Mises en conformité (ICPE, RT2012)
10. Impact des procédures collectives sur les règlements
11. PE et PVV : leur périmètre respectif, l'articulation des garanties
12. Conventions applicables aux locaux professionnels
  - Assurance cumulatives
  - Crédit bail
  - Déposant-dépositaire

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Inspecteurs sinistres déjà expérimentés, intervenant sur des dossiers à forts enjeux.  
Inspecteurs sinistres débutants dans le métier mais intervenant également sur des dossiers à forts enjeux.

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1296,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/02/2025 à 23:34